



# Championnats suisses et internationaux de parapente

## - Swiss Open Disentis 2018 -



**05.08. - 11.08.2018**  
**à Disentis**

### MODALITES D'ORGANISATION

<b>SOUS L'EGIDE DE LA</b>	Fédération Suisse de Vol Libre, Seefeldstrasse 224, 8008 Zurich Tél. +41 44 387 46 80 Fax +41 44 387 46 89 <a href="mailto:sport@shv-fsvl.ch">sport@shv-fsvl.ch</a> , <a href="http://www.shv-fsvl.ch">www.shv-fsvl.ch</a>
<b>ORGANISATEUR</b>	Verein Disentis Open et Surselva Flaigers Comité d'organisation des Championnats suisses de parapente 2018 (CO CS18) Président du CO: Martin Scheel
<b>DATES</b>	<b>05. – 11. août 2018</b> Samedi 04 août 2018: journée d'entraînement et inscription
<b>CONDITIONS DE PARTICIPATION</b>	Tous les pilotes suisses remplissant les conditions générales d'organisation et de participation. (Classement Open: les pilotes étrangers titulaires d'une licence sportive FAI et remplissant les conditions générales d'organisation et de participation).
<b>LISTE DE DEPART</b>	130 pilotes maximum sont autorisés à prendre le départ.
<b>VAINQUEUR</b>	Champion suisse de parapente 2018 Championne suisse de parapente 2018 (Ce titre est décerné si au moins 5 femmes participent au championnat)
<b>CLASSEMENTS</b>	Lors des Championnats suisses, un classement général séparé est établi pour chaque catégorie: Open, Femmes et Sport.
<b>PRIX</b>	Médailles pour les premiers aux classements (classement suisse) Prix en nature (classement Open)
<b>INSCRIPTION</b>	<a href="#">Registration Disentis Open</a>
<b>DATE LIMITE D'INSCRIPTION</b>	<b>Vendredi 20 juillet 2018</b>
<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b>	La taxe d'inscription de <b>CHF 295</b> doit être versée sur le compte de la FSVL <b>au plus tard le 27 juillet 2018</b> . L'inscription n'est définitive qu'après réception de la taxe d'inscription.  Taxe d'inscription des pilotes domiciliés à l'étranger: <b>250 euros</b> Pas de taxe pour pilotes sur WPRS < 50 (état en février 2018 ou de nouveaux)  Les pilotes dont le paiement est crédité sur le compte de la FSVL après le 27 juillet 2018 doivent présenter un justificatif de la poste/la banque ou de paiement en ligne et payer une surtaxe de CHF 50.  Tous les pilotes de la Swiss League (cadres A, A+ et B) doivent présenter une licence sportive FAI valide lors de l'inscription sur place.  En principe, la taxe d'inscription n'est pas remboursée lorsqu'un pilote ne se présente pas.

<b>INCLUS DANS LES FRAIS D'INSCRIPTION</b>	Taxe de décollage / transport au déco / service de récupération à Disentis / carte des balises avec des informations / soirée pilotes / 2 apéritifs / médailles pour les premiers aux classements / casse-croûte en jours avec transport au déco / t-shirt et/ou souvenir
<b>PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION</b>	En cas d'annulation de la compétition, 50% des frais d'inscription seront remboursés aux participants. Les pilotes suisses seront directement crédités de la somme sur leur compte FSVL
<b>CARTES</b>	Une carte des balises du site de vol sera mise à disposition.
<b>GPS</b>	Les résultats sont évalués sur la base de l'enregistrement GPS. En générale les règles du PWC sont appliquées. Voir la liste des GPS autorisés sur <a href="#">LINK GPS</a>
<b>OBLIGATION D'ANNONCE DE RETOUR</b>	Chaque participant doit annoncer son retour au bureau de course avant l'heure indiquée lors du briefing. Tout participant qui n'aura pas annoncé son retour sera recherché avec tous les moyens possibles. Les frais de recherche lui seront facturés.
<b>INSCRIPTION SUR PLACE</b>	Samedi 04 août 2018, de 17h à 20h Dimanche 05 août 2018, de 7.30h à 8.30h  Lieu: dans les locaux de l'école suisse des sports d'hiver de Disentis (www.sssd.ch), hôtel Sax (Via Sax 1, 7180 Disentis/Muster, www.hotelsax.ch)
<b>SERVICE DE RECUPS</b>	Un service de récupération n'est organisé qu'en cas de besoin. Les pilotes se déplacent de manière autonome en transports en commun. Des billets gratuits sont mis à disposition, ou les frais engendrés sont remboursés.
<b>REGLEMENT DE LA COMPETITION</b>	Les Championnats suisses et internationaux de parapente sont soumis aux dispositions du règlement sportif FSVL en vigueur.
<b>REGLES DU DROIT AERIEN</b>	Application des prescriptions et dispositions du droit public suisse, notamment celles de la Loi sur la navigation aérienne et de l'Ordonnance sur les aéronefs de catégories spéciales ainsi que les règles locales.
<b>RESERVES DE MODIFICATION</b>	Les organisateurs se réservent le droit de modifier les présentes modalités d'organisation de la compétition.
<b>EXCLUSION DE LA RESPONSABILITE</b>	Chaque participant prend part à cette compétition à ses propres risques et sous sa propre responsabilité. Tous les droits de réclamation et/ou de recours contre les organisateurs sont exclus.
<b>CONFIRMATION / ANNULATION</b>	Info : Jeudi, 02 août 2018 <b>Décision définitive: Vendredi 03 août 2018</b> dans le soir sur: <a href="http://www.disentis-open.ch">www.disentis-open.ch</a>  <i>Les Championnats Suisses vont certainement avoir lieu. Le début et la fin sont adapté à la prévision météorologique</i>
<b>AUTRES INFOS</b>	Sur les sites Internet <a href="http://www.disentis-open.ch">www.disentis-open.ch</a>
<b>HEBERGEMENT</b>	A la charge de chaque participant. <a href="http://www.disentis-sedrun.ch">www.disentis-sedrun.ch</a> et sur <a href="http://www.disentis-open.ch/accomodation">www.disentis-open.ch/accomodation</a>

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de te retrouver pour ces Championnats suisses et internationaux de parapente.

## Verein Disentis Open et Surselva Flaigers

CO CS18  
Martin Scheel & Marc Demont